

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (article 17 Loi sur le travail (LTr))

- 07-11082 / 101458
KS 22 SA, 1219 Châtelaine
département tubes (décolletage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
12.02.2006–11.02.2009 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (articles 17 et 19 Loi sur le travail (LTr))

- 08-11838 / 101658
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
147 H, 73 F
17.04.2008–30.04.2011 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche (article 19 Loi sur le travail (LTr))

- 08-11847 / 100578
Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins
laboratoire de microbiologie, secteurs: Laborants, Hygiène Industrielle,
Encadrement.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H, 9 F
01.05.2008–30.04.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (article 24 Loi sur le travail (LTr), article 39 Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1))

- 08-11839 / 101658
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
200 H, 110 F
17.04.2008–30.04.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (article 24 Loi sur le travail (LTr), article 39 Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1))

- 08-11819 / 101243
Cronal SA, 2305 La Chaux-de-Fonds
secteur laser
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H
01.05.2008–30.04.2011 (Nouveau permis)
- 08-11857 / 101594
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez
production, secteur usinage et montage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
71 H
01.01.2006–31.12.2008 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (articles 17 et 19 Loi sur le travail (LTr))

- 08-11748 / 111019
Nestlé Business Service SA, 1030 Bussigny-Lausanne
service informatique et technique: ITSM, ISS, DS, LGO.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
36 H
01.04.2008–31.03.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (articles 14 et 15 Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1))

- 08-11749 / 111019
Nestlé Business Service SA, 1030 Bussigny-Lausanne
service informatique et technique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
18 H
01.04.2008–31.03.2011 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

22 avril 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail